## Commune d'AILLY-SUR-NOYE Conseil Municipal du 04 mai 2022 Extrait du registre des délibérations

	Extrait du registre des deliberations
	n° 2022-05-04-10
Date de la convocation	L'an deux mil vingt deux, le quatre mai à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.
29/04/2022	Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE,
Convoqués : 23	Nicolas BLIN, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corrinne ROSE, Pascale GIRARD, Gérard LEROY, Vincent DAINE, Annie COCHET, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Sébastien VILLAIN, Frédéric PINOIT, Richard BENOIT, Sonia DOUAY, Céline TAMPIGNY, Marie-Hélène MARCEL
Présents : 18 Représentés : 2	<b>Étaient représentés</b> : Marylène FRANZ par Marie-Hélène MARCEL et Anne-Marie LATEUR par Maryse-Corrinne ROSE
Absents: 3	Étaient absents : Tristan ROUSSEL DASSONVILLE, Paulo MARCELO et Karine PAGEAU
	Sonia DOUAY est désignée secrétaire de séance
	Monsieur le Maire rappelle que l'opération «réhabilitation du logement situé 28 rue Pellieux » a déjà été abordée à différentes reprises au cours des précédents conseils municipaux. Il ajoute que le Conseil Départemental de la Somme vient d'entériner sa nouvelle politique de financement à
OBJET :	destination des commues (Fonds d'Appui Communal).
	Ce projet étant éligible à l'aide départementale, il y a lieu de solliciter cette dernière. M. le Maire fait état du plan de financement correspondant tenant compte des offres remises par les entreprises après consultation :
Budget principal	apres consultation .
Réhabilitation du	PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - DEMANDE CD 80 2022

Réhabilitation du
logement
28 rue Pellieux
Demande de
subvention
CD80

Libellé	Montant	Taux
DETR 2021	47 535 €	18,53 %
CD 80	102 559 €	40,00 %
Commune	106 303 €	41,47 %
	256 397€	100,00 %

Envoyé en préfecture le 12/05/2022

Reçu en préfecture le 12/05/2022

Affiché le 12/05/2022

ID: 080-218000099-20220504-DELIB2022050410-DE

Suite et fin de la délibération n°2022-05-04-10

Après avoir oui les explications, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention auprès du CD80
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de cette demande

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire, Pierre DURAND